

COMMUNE DE LANDES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle Socio-Educative de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme MITU (Pouvoir à Mr PELLETIER), Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ

Date de convocation : 1^{er} décembre 2020

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2020, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) INTERVENTION DE LA STÉ 100 % PRINT POUR LES ENSEIGNES PARC MAIRIE ET SALLE DU PUIITS

Mr Guinet Stéphane fait une présentation des enseignes possibles pour le Parc de la Mairie et la Salle du Puits.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, fait le choix de la disposition et de la couleur des lettres et valide le devis de la Salle du Puits.

2°) MODERNISATION EP RUE DE VILLENouvelle ET RUE DE L'ECOLE : DEVIS SDEER

Dans le cadre des travaux d'effacement sur ce secteur, Mr le Maire indique que le candélabre – route de St-Loup n'a pas été pris en compte, 2 candélabres en fond de parking de l'Ecole ne sont plus en service donc à enlever, 2 candélabres en bordure de l'aire de pique-nique à la Fontaine nécessitent d'avoir deux lanternes chacun au lieu d'une afin d'éclairer aussi bien l'aire que la rue et les 2 bornes positionnées en bordure de l'aire de pique-nique ne sont plus en service donc les déposer et sécuriser leur alimentation.

Le Conseil Municipal valide le devis établi par le SDEER à ce sujet d'un montant global de 6 271,05 € avec une part restant à la charge de la Commune de 3 135,52 €, décide de rembourser cette somme sur 5 ans et autorise le Maire à signer ledit devis. Les crédits seront prévus par DM.

3°) PARKING SOUS OMBRIERES : DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Les travaux de construction des deux ombrières sur le terrain communal – rue du Stade vont bientôt commencer. Le Conseil Municipal décide de prévoir les travaux d'aménagement d'un parking dessous et abords ainsi que la voirie d'accès. Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Marchand pour un montant HT de 38 283,58 € et sollicite une subvention de la part du Département.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de prévoir un éclairage et des prises dessous ses ombrières et retient le devis de TERCEO/EIFFAGE pour un montant HT de 10 042,02 €.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer lesdits devis et prévoit par DM les crédits nécessaires.

4°) ANCIENNE DECHARGE : DEVIS DE REMISE EN ETAT

Suite à l'acquisition récente de l'ancienne décharge à l'euro symbolique à la CDC des Vals de Saintonge, le Conseil Municipal décide de la remettre en état et retient le devis de la SEC TP pour un montant de 4 020 € TTC.

5°) DELIBERATION AMORTISSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION A LA SEMIS

Le Conseil Municipal décide d'amortir le solde de 22 400 € sur une durée de 5 ans à compter de 2021.

6°) SITE INTERNET : DEVIS SOLURIS

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un site internet avec Soluris et retient l'offre Service + au prix de 700 €/an avec engagement de 3 ans.

7°) DEFIBRILLATEURS SUPPLEMENTAIRES : DIVERS DEVIS

Suite aux différents devis reçus, le Conseil Municipal retient la proposition de Défibril pour 2 défibrillateurs supplémentaires représentant un montant global de 2 660 € HT avec une maintenance de 100 €/an par défibrillateur.

8°) ACHAT ORDINATEUR PORTABLE : DEVIS SOLURIS

Le Conseil municipal est favorable pour l'achat d'un ordinateur portable auprès de Soluris pour un montant maximum de 1 500 € TTC.

9°) PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS, PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS, DEPLACEMENTS ET REPAS ; REPAS ELU ACCOMPAGNANT ; VISITE MEDICALE PL

Le Conseil Municipal met à jour le tableau des effectifs suite aux changements à l'Agence Postale communale, décide de prendre en charge les formations ainsi que les frais de repas et de déplacements pour les agents communaux ainsi que le repas pour les élus accompagnant des agents communaux lors de réunions ou séminaires.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la visite médicale pour le renouvellement du permis PL de Mr Tydtgat, agent technique.

10°) DELIBERATION POUR DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 – FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal valide les dépenses imputables à cet article.

11°) DELIBERATION POUR DEMANDES DE STAGES ET GRATIFICATIONS EVENTUELLES

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à prendre des stagiaires au sein de la Collectivité et à attribuer une gratification pour les plus méritants.

12°) ADHESION ASSOCIATION « LES MAIRES POUR LA PLANETE »

Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la Commune à cette association.

13°) DESIGNATION REFERENT COVID 19 POUR LA PREFECTURE

Le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle GIRAUD, Adjointe, référent Covid 19.

14°) DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de prendre une DM afin de pouvoir prévoir les crédits correspondants aux décisions prises à cette réunion mais également ajuster certains comptes en fin d'année.

15°) QUESTIONS DIVERSES

Pouvoirs de police spéciale avec la CDC

Mr le Maire fait part du courrier reçu de la CDC à ce sujet. La Commune souhaite conserver ses pouvoirs de police.

Plantation arbres - Lotissement des Grandes Versennes

Mr Roché demande s'il serait possible de planter d'autres arbres au niveau de l'espace commun central dans la seconde partie dudit lotissement. A voir si pas de souci avec la canalisation eau.

Container ordures ménagères – rue des Jardins

Mr Laurent demande où en est la mise en place de cache-container. Le nécessaire va être fait prochainement.

Décorations de Noël

La commission va se réunir pour réfléchir aux décorations pour l'année 2021 en prévision de la préparation budgétaire.

La séance est levée à 23h20.